



Projet Appui à la Filière Forêt-Bois

**Appel à Manifestations d'Intérêt
pour le recrutement d'un Cabinet en charge de la réalisation de l'étude juridique
pour la mise en place d'un Cadre de Concertation**

SERVICES DE CONSULTANTS

Le Projet «Appui à la Filière Forêt Bois» a été accepté pour financement dans le cadre de l'Accord de Conversion de Dettes (ACD) signé entre la France et le Gabon le 29 janvier 2008 pour la conservation des écosystèmes forestiers.

Il fait l'objet de la convention d'affectation de fonds n° AFD CGA 1171 02 A signée le 04 Août 2016. Cette subvention, d'un montant de 10.000.000 Euros, est destinée au financement du Projet dont le but est de contribuer à la restructuration de la filière forêt-bois dans un contexte national, régional et mondial.

Pour sa mise en œuvre, le Ministère de la Forêt et de l'Environnement a délégué la Maîtrise d'Ouvrage à l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB).

Une partie des fonds du projet financera le recrutement d'un Cabinet en charge de réaliser l'étude juridique pour la mise en place du Cadre de concertation qui se veut être un élément de réponse opérationnel aux défis que doit relever la filière forêt/bois gabonaise. Ce cadre a vocation à devenir un espace de dialogue et de pilotage des activités d'appui à la compétitivité de la filière. Il réunira les différents acteurs de la filière issus tant du secteur public que du secteur privé.

Les Missions du consultant visent à définir la forme juridique du cadre de concertation ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires et soumettront, de manière succincte, la démarche qu'il envisage adopter pour mener à bien leur intervention.

Le Cabinet doit être présent au Gabon ou doit avoir un partenaire local.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- de l'ampleur des marchés ;
- de la nature des Services (étude juridique) ;
- du domaine et de l'expertise technique :
 - domaine de la Forêt et du Bois ;
 - connaissance avérée du cadre réglementaire régissant le secteur forêt-bois au Gabon ;
 - connaissance du secteur privé gabonais ;
- du contexte géographique : Gabon, Afrique Subsaharienne.

Le Projet Appui à la Filière Forêt-Bois invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les dossiers doivent être déposés à l'adresse ci-dessous pour le 27/04/2018 à 15h au plus tard :

Au Coordonnateur du Projet Appui à la Filière Forêt-Bois (PAFFB)

S/C de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB)

Adresse : n° 126, Impasse Walter Raponda

Quartier Louis (avant la statue Raponda Walker), Libreville (Gabon)

Téléphone : +241 07 84 00 04

E-mail: cp.paffb@gmail.com

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes : de 8h00 à 15h30, de lundi à vendredi.